

Quoi de nouveau pour le pouvoir d'achat des fonctionnaires ?

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 28 octobre 2024

Les crédits alloués au ministère de la Fonction Publique devraient être réduits de 27% dans le cadre du projet de budget pour 2025 afin « *d'ouvrir les yeux collectivement sur la réalité dans notre pays au niveau économique* » (Guillaume Kasbarian, ministre de la Fonction Publique).

L'UFAP Unsa Justice pointe ce que les fonctionnaires vont perdre dès à présent en termes de pouvoir d'achat :

Tout d'abord, la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle versée au mois d'octobre 2023 restera vraiment exceptionnelle alors que les prix à la consommation ont encore augmenté en 2024...

Il y a ensuite la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), instaurée en 2008, versée pour compenser la perte de pouvoir d'achat si la rémunération a peu augmenté au cours des 4 dernières années. Ainsi, les agents publics qui percevaient un salaire inférieur à 56570,79 euros bruts annuels en 2023 et dont l'évolution du traitement brut indiciaire était inférieure sur 4 ans à celle de l'indice des prix à la consommation, pouvaient bénéficier d'une indemnité leur permettant de « rattraper » un peu la perte subie de leur pouvoir d'achat.

Autant dire que la situation va empirer !

Enfin, suite au rapport de l'IGAS sur l'absentéisme demandé par notre précédent Premier Ministre, incluant des propositions d'économies au détriment de l'ensemble des agents publics, y compris Pénitentiaires, le gouvernement envisage, sans doute pour faire passer l'envie aux agents d'être malades, de passer de 1 jour de carence à 3 et de moins les rémunérer dès le début du congé de maladie ordinaire (la rémunération à 100% serait réduite à 90%). Le plus dur à comprendre est qu'aujourd'hui, près 75% des entreprises privées prennent en charge les jours de carence ainsi que le maintien de la pleine rémunération, et c'est tant mieux pour eux...

En effet, il est sans doute plus simple de traiter les conséquences « économiques » des arrêts maladie des agents publics que de chercher à en identifier les causes pour être dans la prévention et non la répression ! Pour les agents publics malades, ce serait donc la double peine : plus de jours de carence et moins de rémunération.

Conclusion : Vous ramez pour vous en sortir, le gouvernement vous met la tête sous l'eau !

L'UFAP Unsa Justice condamne fermement ces décisions politiques qui, pour soi-disant résorber la dette abyssale de la France, ressortent la vieille recette éculée de « taper » sur les agents publics, de « dégraisser le mammoth » ... Il est urgent que nos dirigeants prennent conscience que le mammoth n'a plus que la peau sur les os ! Ils doivent également prendre conscience que l'Intelligence Artificielle, utilisée comme nouvel argument pour réduire le nombre de postes de fonctionnaires, ne peut remplacer celle naturelle et collective.

Ces mêmes dirigeants qui s'interrogent sur la perte d'attractivité de la Fonction Publique... et pendant ce temps-là, le quotidien de travail des Personnels tous corps et grades confondus au sein de l'Administration Pénitentiaire, lui, ne cesse de se dégrader dans l'indifférence générale. Les conditions de travail deviennent de plus en plus insupportables et se conjuguent à l'absence totale de reconnaissance pour des métiers pourtant essentiels pour protéger la société dans son ensemble.

Ce n'est pas la revalorisation du SMIC annoncée de 2% pour le mois de novembre prochain qui changera quoi que ce soit à cet état de fait. En effet, il n'est pas question pour autant de réviser en profondeur les grilles indiciaires, en particulier des plus « fragiles » que sont les catégories C...

Même si cette revalorisation devait faire évoluer le SMIC de 1766,92 à 1802,26 euros bruts mensuels (si la hausse est bien de 2%...), elle ne concernerait que les adjoints administratifs au 1^{er} échelon du C1 et les élèves CPIP et serait versée sous forme d'indemnité différentielle en application du décret n°91-769 du 2 août 1991 à hauteur de 0,52 euros bruts mensuels. L'Indice Minimum de Traitement dans la fonction Publique étant à l'heure actuelle de 366 points d'indice.

L'UFAP Unsa Justice revendique, pour reconnaître l'engagement des agents :

- La révision des grilles indiciaires des agents publics afin de leur garantir une progression de carrière qui s'accompagne d'une évolution de rémunération prenant réellement en compte leur expérience
- Une hausse de la valeur du point d'indice immédiate
- Une augmentation régulière de la valeur du point d'indice suivant l'évolution de l'inflation

Alors que le débat semble relancer sur la rémunération au mérite des agents publics, le gouvernement doit comprendre que les attentes légitimes en termes de reconnaissance des agents publics sont fortes et qu'ils n'ont pour l'instant comme seule réponse que du mépris !

L'UFAP UNSa JUSTICE PREVIENT QUE LES PENITENTIAIRES N'ONT PAS POUR HABITUDE DE TENDRE L'AUTRE JOUE...

Le Secrétaire Général,
Emmanuel CHAMBAUD